

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION  
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS  
12 juin 2018

*Faisant suite à l’examen du 03/04/2018, la CNEDiMTS a adopté le projet d’avis le 17/04/2018.  
Ce projet d’avis a fait l’objet d’une phase contradictoire examinée le 12/06/2018.*

**CONCLUSIONS**

**HYDRA (avec ciment), tige fémorale à col modulaire**

Demandeur : ADLER ORTHO France SAS (France)

Fabricant : ADLER ORTHO S.R.L. (Italie)

*Les modèles et références proposés par le demandeur (cf. page 4)*

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indications retenues :     | <ul style="list-style-type: none"><li>– Coxopathies, parmi lesquelles figurent au premier rang par le nombre, les coxarthroses, primitives ou secondaires, suivies des autres atteintes articulaires, rhumatismales, vasculaires métaboliques ou tumorales,</li><li>– Fractures de l’extrémité proximale du fémur.</li></ul> La Commission souligne, dans ces indications, les situations restreintes d’utilisation de ces tiges, au regard des recommandations émises par l’ANSM. (cf. Modalités de prescription et d’utilisation) |
| Service Attendu (SA) :     | <b>Suffisant</b> , en raison de : <ul style="list-style-type: none"><li>– <b>l’intérêt thérapeutique</b> du remplacement prothétique de l’articulation de la hanche,</li><li>– <b>l’intérêt de santé publique</b> compte tenu du handicap engendré et de la dégradation marquée de la qualité de vie.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                     |
| Comparateur(s) retenu(s) : | Les tiges fémorales à col fixe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Amélioration du SA:        | <b>ASA de niveau V</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Type d’inscription :       | Nom de marque                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Durée d’inscription :      | 5 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Données analysées : | <p>Données non spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Données du registre national australien d'arthroplastie de hanche (rapport 2017) ;</li> <li>– Recommandations de l'ANSM de 2018 incluant une analyse du SNIIRAM.</li> </ul> <p>Données spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Extraction concernant les tiges HYDRA cimentées associées à la dernière version du col MODULA S.F. (n=24) provenant du registre régional italien d'Emilie-Romagne (rapport 2017).</li> </ul> |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Éléments conditionnant le SA :               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Spécifications techniques :                  | Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Modalités de prescription et d'utilisation : | <p>Celles recommandées par l'ANSM, à savoir :</p> <p>Au niveau des indications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'utilisation d'HYDRA doit être réservée à des situations cliniques spécifiques ou à des conformations anatomiques particulières telles que le traitement des dysplasies, ou les fémurs hors normes compte tenu d'un ou plusieurs paramètres (varus, longueur, offset, ante ou rétroversion).</li> <li>– L'utilisation d'HYDRA dans ces situations ne doit pas être systématique.</li> </ul> <p>Au niveau des contre-indications :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'utilisation d'HYDRA est contre indiquée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chez les patients ayant des activités à risque, pratiquées de manière intensive ;</li> <li>• chez les patients obèses dont le poids est &gt; à 100 kg.</li> </ul> </li> </ul> <p>Au niveau de la pratique opératoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Une planification préopératoire est indispensable pour évaluer les conditions optimales de la restauration anatomique ; elle exclut la pose en urgence de ces prothèses à col modulaire ;</li> <li>– Lors de la pose : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le col modulaire doit être inséré dans un logement parfaitement nettoyé et asséché pour diminuer la micromobilité,</li> <li>• la force d'impaction doit être suffisante pour atteindre les valeurs retenues lors des tests mécaniques de validation, soit 3 impacts fermes (3 coups de marteau d'au moins 300 g).</li> </ul> </li> </ul> <p>Concernant le suivi du patient :</p> <p>Le patient doit être informé du rapport bénéfice / risque des tiges à col modulaire en insistant sur la nécessité de visites de suivi régulières avec radiographies voire dosages sanguins en cas de pathologies pouvant être liées à la libération de débris métalliques.</p> |
| Conditions du renouvellement :               | La Commission attend, en vue de la réévaluation d'inscription des tiges HYDRA, la transmission des résultats d'une étude de suivi spécifique sur l'ensemble des tiges à col modulaire implantées. L'objectif sera d'évaluer la survie de cette tige dans la population d'intérêt et de vérifier que la survie de l'implant n'est pas inférieure à celle des tiges fémorales à col fixe utilisées dans les mêmes situations. Le recueil des caractéristiques des patients                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                    |                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                    | permettra d'identifier celles des patients relevant de ces tiges et les conditions d'utilisation d'HYDRA.                                                                                                                    |
| Population cible : | La population cible ne peut pas être estimée. A titre indicatif, la population rejointe selon les pratiques actuelles serait de l'ordre de 1150 patients par an. Au vu des dernières recommandations, elle devrait diminuer. |

Avis 2 définitif

## ARGUMENTAIRE

### 01 NATURE DE LA DEMANDE

Demande d'inscription sur la liste des produits et prestations prévue à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale (LPPR dans la suite du document).

#### 01.1. MODELES ET REFERENCES

Les modèles et référence proposés par le demandeur sont les suivants :

- Tiges HYDRA cimentées

| Référence | Modèle                      |
|-----------|-----------------------------|
| 0187300   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 8  |
| 0187301   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 9  |
| 0187302   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 10 |
| 0187303   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 11 |
| 0187304   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 12 |
| 0187305   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 13 |
| 0187306   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 14 |
| 0187307   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 15 |
| 0187308   | HYDRA CEMENTED STEM SIZE 16 |

- Cols modulaires MODULA SF

| Référence | Modèle                 | Code |
|-----------|------------------------|------|
| 0460110   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 0X   |
| 0460210   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 0A   |
| 0460220   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 0Y   |
| 0460310   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 0B   |
| 0460320   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 0C   |
| 0460330   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 0Z   |
| 0469110   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9X   |
| 0469120   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9AA  |
| 0469130   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9BB  |
| 0469210   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9A   |
| 0469220   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9Y   |
| 0469310   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9CC  |
| 0469320   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9B   |
| 0469330   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9C   |
| 0469230   | Col MODULA® 12/14 S.F. | 9Z   |

#### 01.2. CONDITIONNEMENT

Unitaire, stérile.

#### 01.3. INDICATION REVENDIQUEE

- Coxopathies, fonctionnellement sévères provoquant un handicap quotidien, insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois parmi lesquelles figurent au premier

- rang par le nombre, les coxarthroses, primitives ou secondaires, suivies des autres atteintes articulaires, rhumatismales, vasculaires métaboliques ou tumorales ;
- Les fractures de l'extrémité proximale du fémur ;
  - Reprise de prothèse de hanche avec faible destruction de l'os fémoral proximal.

L'industriel précise que dans ces trois indications, communes à toutes les prothèses fémorales, sont ciblés prioritairement les patients qui ne peuvent bénéficier pleinement des prothèses monoblocs (à col fixe) dans la mesure où leurs particularités anatomiques rendent ces prothèses inaptes à corriger cette anatomie de façon adéquate.

## 01.4. COMPAREUR REVENDIQUE

Autres tiges à col fixe (tiges monobloc).

## 02 HISTORIQUE DU REMBOURSEMENT

---

Il s'agit de la première demande d'inscription sur la LPPR, sous nom de marque, des tiges HYDRA cimentées associées au col modulaire MODULA S.F. Cette tige est actuellement prise en charge sous la description générique « 3199321 Hanche, tige standard, col inclus, droite, modulaire, cimentée. ».

En situation de reprise de prothèse de hanche, le col modulaire MODULA S.F. est pris en charge sous le code « 3127161 : hanche, col amovible à double cône morse. *La prise en charge de cet implant est comprise dans celle de la tige en cas de première implantation. La prise en charge du col amovible n'est assurée qu'en cas de reprise.* »

Suite à l'avis de la CNEDIMTS de 2007<sup>1</sup>, l'avis de projet paru au Journal Officiel le 21 mars 2013 prévoit une inscription sous nom de marque des tiges à col modulaire.

Suite à la phase contradictoire des prothèses de hanche, la CNEDIMTS a maintenu dans son avis du 18 novembre 2014<sup>2</sup>, sa recommandation d'inscription des tiges à col modulaire sous nom de marque. L'avis de projet de modification de la procédure d'inscription des cotyles à insert double mobilité et des tiges à col modulaire inscrits, paru au Journal Officiel le 8 novembre 2016<sup>3</sup> et modifié le 14 avril 2017<sup>4</sup>, impose aux fabricants et aux distributeurs qui souhaitent le maintien de la prise en charge de ces produits de déposer des dossiers de demande d'inscription sous nom de marque avant le 30 novembre 2017.

## 03 CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

---

### 03.1. MARQUAGE CE

Classe III, notification par ITALCERT S.r.l. (n°0426), Italie.

### 03.2. DESCRIPTION

Les tiges HYDRA cimentées s'associent au col modulaire MODULA SF pour former une tige fémorale de prothèse totale de hanche.

---

<sup>1</sup> Haute Autorité de Santé. Evaluation des prothèses de hanche. Saint Denis La Plaine: HAS; 2007.

<sup>2</sup> Avis de la CNEDIMTS du 18 novembre 2014 relatif à la phase contradictoire des prothèses de hanche. HAS, 2014.

<sup>3</sup> Avis de projet de modification de la procédure d'inscription des cotyles à insert double mobilité et des tiges à col modulaires inscrits au titre III de la liste prévue à l'article L.165-1 (LPP) du code de la sécurité social, publié au Journal Officiel de la République Française le 08/11/2016. <http://www.legifrance.gouv.fr/> [consulté le 28/06/2017]

<sup>4</sup> Avis modifiant l'avis de projet de modification de la procédure d'inscription des cotyles à insert double mobilité et des tiges à col modulaires inscrits au titre III de la liste prévue à l'article L.165-1 (LPP) du code de la sécurité social, publié au Journal Officiel de la République Française le 14/04/2017. <http://www.legifrance.gouv.fr/> [consulté le 28/06/2017]

Cette tige fémorale est associée à une tête fémorale en métal (Cr-Co-Mo) ou en céramique Biolox Delta pour constituer le composant fémoral de la PTH.

Les tiges HYDRA cimentées et le col MODULA SF sont décrits ci-après

### **HYDRA, tige à col modulaire, rectiligne, cimentée**

La tige anatomique HYDRA est disponible en 9 tailles.

La tige est fabriquée dans un alliage de titane (Ti6Al4V ISO 5832/3 ASTM F736) conformément aux normes spécifiques ISO 7206/4 et ISO 7206/B. La tige possède un profil particulier à double conicité progressive de la partie métaphysaire afin de prévenir les risques d'enfoncement. La tige HYDRA à cimenter est lisse, polie brillante pour limiter les phénomènes d'abrasion et de rupture du ciment

### **Col modulaire amovible MODULA S.F. en titane**

Une gamme de 15 cols modulaires MODULA S.F. en alliage de titane (Ti-6Al-4V, conforme à la norme ISO-7206/4 et ASTM G48-03) est disponible.

La modularité du col MODULA SF intervient aux 3 niveaux suivants et, pour chacun de ces niveaux, 3 positions sont possibles :

- longueur sur l'axe vertical ;
- « offset » sur l'axe horizontal ;
- orientation (antéversion/pas de correction d'orientation/rétroversion).

Ces 15 cols modulaires permettent de couvrir 27 positions dans l'espace. Celles-ci sont décalées l'une par rapport à l'autre de 7,5 mm en longueur, 7,5 mm en offset et de 9 mm en antéro-postérieur (antéversion/rétroversion), avec une possibilité d'ajustement de la longueur et de l'offset de 15 mm.

En combinant les 27 positions des cols modulaires avec les 3 longueurs de têtes fémorales courantes (courte, moyenne ou longue), 81 options géométriques « col-tête fémorale » sont disponibles.

Des cols d'essai placés sur 3 supports différents selon l'orientation sur le plan frontal (antéversion/pas de correction d'orientation/rétroversion) sont disponibles.

Les cols MODULA S.F. de dernière génération, disponibles depuis 2012, sont traités mécaniquement (par corindonnage) en surface et ont une forme binoculaire à double cône allongé au niveau de la surface d'assemblage avec la tige.

## **03.3. FONCTIONS ASSUREES**

Les tiges à col modulaire sont destinées au remplacement prothétique de l'articulation de la hanche. Elles nécessitent d'être associées à une tête fémorale pour constituer le versant fémoral d'une prothèse totale de hanche. Cet ensemble fémoral s'articule avec un composant cotyloïdien pour former une prothèse totale de hanche.

Les tiges à cols modulaires visent à offrir des possibilités supplémentaires de positionnement du centre de rotation de l'articulation prothétique par rapport aux tiges à col fixe.

La modularité apportée par ces cols permettrait d'agir sur trois composantes :

- la longueur du col ;
- l'angle cervico-diaphysaire (varus/valgus) ;
- l'angle d'antéversion.

La possibilité de jouer à la fois sur la longueur et l'angulation permettrait de restaurer le déport fémoral ou « offset » de l'anatomie native d'équilibrer la longueur des membres inférieurs. La prise en compte de ces composantes lors de l'arthroplastie favoriserait donc la récupération de la force des abducteurs et améliorerait la stabilité.

## 03.4. ACTES

Dans la classification CCAM (version 47, 15 juin 2017), plusieurs actes décrivent une arthroplastie de la hanche par pose de prothèse totale. Ces actes figurent au sous paragraphe 14.3.2.6 « Arthroplastie coxofémorale » et au sous-paragraphe 14.3.2.7 « Ablation, changement et repose de prothèse coxofémorale ».

Le code principalement utilisé pour décrire la pose de prothèse totale de hanche est intitulé « Remplacement de l'articulation coxofémorale par prothèse totale » (NEKA020).

## 04 SERVICE ATTENDU

---

### 04.1. INTERET DU PRODUIT

#### 04.1.1. ANALYSE DES DONNEES : EVALUATION DE L'EFFET THERAPEUTIQUE / EFFETS INDESIRABLES, RISQUES LIES A L'UTILISATION

##### 04.1.1.1. RAPPEL DES AVIS PRECEDEMMENT EMIS PAR LA COMMISSION

##### – Avis relatif à la phase contradictoire des prothèses de hanche en 2014<sup>2</sup>

La Commission a maintenu sa recommandation concernant les modalités d'inscription des tiges à col modulaire sous nom de marque compte tenu du fait que

- les résultats du registre australien d'arthroplasties ne sont pas en faveur des tiges à col modulaires utilisées lors d'arthroplasties de hanche de première intention. Ce registre rapporte un taux de reprise des prothèses totales de hanche avec tige à col modulaire plus élevé que celui des prothèses totales de hanche avec tige à col fixe à 10 ans de recul : 10,8 % [9,6 ; 12,1] pour les prothèses avec tige à col modulaire vs 6,4 % [6,3 ; 6,6] pour celles avec tige à col fixe.
- et qu'il n'existe pas de données à long terme.

La Commission a précisé que des données cliniques spécifiques sont attendues concernant *a minima* la survie d'implant et la luxation.

##### 04.1.1.2. DONNEES NON SPECIFIQUES

Les éléments non spécifiques s'appuient sur une actualisation des données du registre australien (rapport 2017), des recommandations émises par l'ANSM (janvier 2018) et les données fournies par le demandeur.

##### Données du registre australien (actualisation 2017)

Le registre australien<sup>5</sup> fournit depuis 1999 l'ensemble des données nationales concernant les arthroplasties de hanche réalisées en Australie. Les données inscrites au 31 décembre 2016 rapportent un total de 545 831 arthroplasties de hanche, dont 62 111 (11,4%) reprises.

Les données du registre sont descriptives. Les tiges à col modulaire ont été utilisées pour 10 114 arthroplasties de hanche de première intention (diagnostic d'ostéoarthrose), dont 355 en 2016, rapportant une baisse de 23% par rapport à 2015. Leurs résultats sont comparés à ceux de 314 513 arthroplasties de hanche de première intention avec tiges à col fixe utilisées dans la même indication. Le pourcentage cumulé de reprise à 15 ans est de 12,0 % [10,5 ; 13,8] pour les prothèses avec tige à col modulaire et de 7,9 % [7,7 ; 8,2] pour celles avec tige à col fixe (tableau suivant).

---

<sup>5</sup> Australian Orthopaedic Association National Joint Replacement Registry. Annual report. 2017 <https://aoanjrr.sahmri.com/fr/annual-reports-2017> [consulté le 22/02/2018]

Tableau : Pourcentage cumulé de reprise jusqu'à 15 ans pour les prothèses totales de hanche avec tige à col modulaire et celles avec tige à col fixe, d'après le registre australien d'arthroplasties, 2017

| Type de tige         | Nombre total de prothèses | Nombre de reprises | Taux cumulé de reprise, % [IC à 95 %] |                 |                 |                    |
|----------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
|                      |                           |                    | à 1 an                                | à 5 ans         | à 10 ans        | à 15 ans           |
| Tige à col modulaire | 10 114                    | 691                | 2,7 [2,4 ; 3,1]                       | 6,0 [5,6 ; 6,5] | 9,1 [8,4 ; 9,9] | 12,0 [10,5 ; 13,8] |
| Tige à col fixe      | 314 513                   | 10 919             | 1,5 [1,5 ; 1,5]                       | 3,0 [2,9 ; 3,1] | 5,0 [4,9 ; 5,1] | 7,9 [7,7 ; 8,2]    |

Sur toute la période allant jusqu'à 15 ans après l'arthroplastie, le taux de reprise des prothèses totales de hanche avec tige à col modulaire est plus élevé que celui des prothèses totales de hanche avec tige à col fixe (hazard ratio ajusté sur l'âge et le sexe = 1,91 [IC à 95 % : 1,77 - 2,07],  $p < 0,001$ ).

L'augmentation du taux de reprise des prothèses avec tige à col modulaire par rapport à celui des prothèses avec tige à col fixe est due à une incidence plus importante des reprises pour :

- descellement (2,5 % à 15 ans *versus* 1,9 % pour les tiges à col fixe) ;
- luxation (1,8 % à 15 ans *versus* 1,1 % pour les tiges à col fixe) ;
- fracture (2,3 % à 15 ans *versus* 1,3 % pour les tiges à col fixe).

Par ailleurs, les données du registre soulignent un taux de reprise plus élevé avec les tiges à col modulaire qu'avec tige à col fixe quel que soit le type de couple de frottement.

### **Recommandations ANSM :**

En janvier 2018 l'ANSM a émis des recommandations<sup>6</sup> concernant les prothèses de hanche avec tiges à col modulaire suite à l'avis rendu par la Commission de suivi du rapport bénéfice/risque des produits de santé qui s'est tenue le 11 avril 2017. Elle s'est également appuyée sur des données issues d'articles en orthopédie<sup>7,8</sup> et de différentes présentations (veille technologique SOFCOT-SFHG<sup>9</sup> de novembre 2015).

Par ailleurs, suite aux données du registre australien rapportant des taux de reprise presque doublés avec les cols modulaires comparés aux cols fixes, l'ANSM a réalisé une étude<sup>10</sup> épidémiologique en 2017.

Il s'agit d'une étude rétrospective observationnelle menée à partir de la base de données SNIIRAM<sup>11</sup> de l'Assurance Maladie. Elle porte sur 324 108 patients âgés en moyenne de 72,6 ans, ayant eu une arthroplastie totale de hanche de première intention entre 2009 et 2012 et suivis en moyenne 42 mois [1 jour ; 6 ans]. Une tige fémorale à col modulaire a été utilisée chez 8 931 (3%) de ces patients. Les principaux résultats rapportent une incidence cumulative de reprise de 6,5% [IC 95%, 5,8%-7,3%] pour les arthroplasties totales de hanche avec cols modulaires *versus* 4,7% [IC 95%, 4,6%-4,8%] pour celles avec cols fixes (hazard ratio ajusté = 1,26 [IC à 95 % : 1,14 – 1,38],  $p < 0,001$ ).

<sup>6</sup> Recommandations concernant les prothèses de hanche avec tiges à col modulaire. ANSM, janvier 2018. <http://ansm.sante.fr/>

<sup>7</sup> Maîtrise orthopédique N°228 – Novembre 2013 – Cahier 2 – G.GIORDANO

<sup>8</sup> Maîtrise orthopédique N°221 – Février 2013 – P. MERTL

<sup>9</sup> SOFCOT-SFHG : Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique-Société Française de Chirurgie Hanche et Genou

<sup>10</sup> Colas S, Allalou A, Poichotte A, Piriou P, Dray-Spira R, Zureik M. Exchangeable Femoral Neck (Dual-Modular) THA Prostheses Have Poorer Survivorship Than Other Designs: A Nationwide Cohort of 324,108 Patients. Clin Orthop Relat Res. 2017 Aug;475(8):2046-2059

<sup>11</sup> SNIIRAM : Système national d'information interrégimes de l'Assurance Maladie

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, les recommandations émises par l'ANSM sont les suivantes :

- « Au niveau des indications :
  - pas d'utilisation systématique et utilisation uniquement dans des cas spécifiques tels que traitement des dysplasies, fémurs hors normes (varus, longueur, offset, ante ou rétroversion).
- Au niveau des contre-indications :
  - activités à risque pratiquées de manière intensive ;
  - patients obèses > à 100 kg.
- Au niveau de la pratique opératoire :
  - planification préopératoire qui exclut la pose en urgence. Ces prothèses à cols modulaires ne peuvent être privilégiées que si une planification préopératoire, reposant sur radiographie, scanner, imagerie issues du système EOS ou logiciels spécifiques, a permis d'évaluer les conditions optimales de la restauration anatomique ;
  - nettoyage et séchage parfaits ;
  - force d'impaction.

La qualité de la pose est également primordiale avec notamment deux remarques à prendre en compte :

- le col modulaire doit être inséré dans un logement parfaitement nettoyé et asséché pour diminuer la micromobilité
  - la force d'impaction est très importante pour atteindre la même force que celle utilisée lors des tests mécaniques de validation, soit 3 impacts fermes (3 coups de marteau d'au moins 300 g).
- Suivi du patient :

Il est important d'informer le patient du rapport bénéfice / risque de ce type de cols en insistant sur la nécessité de visites de suivi régulières avec radiographies voire dosages sanguins en cas de pathologies pouvant être liées à la libération de débris métalliques.

Par ailleurs, selon la demande de la Commission de suivi, le CNP-SOFCOT<sup>12</sup> pourrait proposer la mise en place d'un registre observationnel. Les résultats seraient partagés avec l'ANSM et permettraient d'affiner les indications déclinées aujourd'hui [...] ».

#### **Éléments transmis par le demandeur :**

- Une étude observationnelle prospective monocentrique, non spécifique réalisée avec les tiges APTA cimentée et la version antérieure du col MODULA S.F, non retenue car relative aux tiges APTA (cette étude est néanmoins détaillée dans la fiche de synthèse concernant les tiges APTA cimentées).
- Des données spécifiques relatives aux tiges HYDRA cimentées associées à la version antérieure du col MODULA S.F issues du registre RIPO.<sup>13</sup>
- 5 études cliniques non spécifiques Duwelius et al. (2014)<sup>14</sup>, Omlor et al. (2010)<sup>15</sup>, Regis et al. (2009)<sup>16</sup>, Koster et al. (2008)<sup>17</sup>, Pattyn et al. (2012)<sup>18</sup>. Ces études non spécifiques ne

<sup>12</sup> CNP-SOFCOT : Conseil national professionnel de chirurgie orthopédique et traumatologique

<sup>13</sup> Registro dell'implantologia Protesica Ortopedica (Regional Register of the Orthopaedic Prosthetic Implantology). Hip, Knee and shoulder arthroplasty. January 2000 to December 2013. Annual report. Bologna :RIPO ; 2015.  
[https://ripo.cineca.it/pdf/relazione\\_2014\\_inglese\\_rev1.pdf](https://ripo.cineca.it/pdf/relazione_2014_inglese_rev1.pdf)

<sup>14</sup> Duwelius PJ, Burkhart B, Carnahan C, Branam G, Ko LM, Wu Y. et al. Modular versus nonmodular neck femoral implants in primary total hip arthroplasty: which is better? Clin Orthop Relat Res. 2014 Apr;472(4):1240-5

<sup>15</sup> Omlor G., Ullrich H., Krahmer K., Jung A., Aldinger G., Aldinger P. A stature-specific concept for uncemented, primary total hip arthroplasty. Acta Orthop 2010;81(1):126-33

<sup>16</sup> Regis D., Sandri A., Bartolozzi P. Stem modularity alone is not effective in reducing dislocation rate in hip revision surgery. J Orthop Traumatol 2009;10(4):167-71

<sup>17</sup> Köster G., Walde TA., Willert H-G. et al. Five- to 10-year results using a noncemented modular revision stem without bone grafting. J Arthroplasty 2008;23(7):964-70

<sup>18</sup> Pattyn C., Mulliez A., Verdonk R., Audenaert E. et al. Revision hip arthroplasty using a cementless modular tapered stem. Int Orthop 2012;36(1):35-41

sont pas retenues en raison de leur faible niveau de preuve, notamment leur caractère rétrospectif.

#### Registre régional italien d'Emilie-Romagne, rapport 2017<sup>19</sup>

Le registre italien R.I.P.O. (Registro Regionale di Implantologia Protesica Ortopedica) initié en 1990 établit des statistiques sur les interventions de prothèses de hanche en Emilie-Romagne, région de près de 4,5 millions d'habitants. Le registre comptabilise environ 95% des unités implantées depuis 2000, dans le secteur public et le secteur privé.

L'extraction du registre R.I.P.O a été réalisée le 02/01/2017 sur demande spécifique de la société ADLER ORTHO. Ont été extraites toutes les prothèses implantées entre le 01/01/2008 et le 31/12/2013 pour les différentes tiges ADLER ORTHO associées au col MODULA SF et les prothèses à col fixe. Les résultats ci-dessous concernent les tiges HYDRA cimentées *associées à l'ancienne génération de col modulaire MODULA S.F* (n=8). Les révisions ont été prises en compte jusqu'au 30/06/2016.

Les 8 tiges implantées n'ont présentées aucune fracture.  
Le faible nombre de tiges implantées ne permet pas une analyse de survie.

#### **04.1.1.3. DONNEES SPECIFIQUES**

Une extraction du registre R.I.P.O. a été réalisée à la demande de la société ADLER ORTHO. Cette extraction a été faite le 02/01/2017 pour la période du 01/01/2012 (date de la première implantation avec le col MODULA S.F. de dernière génération) au 31/12/2014. Les révisions ont été prises en compte jusqu'au 30/06/2016 L'extraction a été demandée sur cette période car les modifications apportées sur le dispositif MODULA S.F début 2012 sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les résultats en termes de fracture et de luxation.

Cette extraction concerne au total 24 arthroplasties primaires de hanche réalisées avec des tiges HYDRA cimentées de la société ADLER associées à un col modulaire MODULA S.F.

Aucun résultat n'est fourni par le demandeur concernant ces tiges HYDRA cimentées.

#### **04.1.1.4. ÉVENEMENTS INDESIRABLES**

##### **4.1.1.4.1. MATERIOVIGILANCE**

Quatre cas de rupture de col MODULA S.F ont été rapportés par le fabricant sur environ 49000 unités vendues en Europe.

Aucun cas de matériovigilance n'a été rapporté par le demandeur sur environ 5000 tiges cimentées (APTA et HYDRA) associées au col MODULA S.F depuis 2012.

*Au total, les données non spécifiques disponibles ne sont pas en faveur de l'utilisation des tiges à col modulaire. La demande repose sur les données relatives aux arthroplasties primaires issues d'un registre régional italien R.I.P.O avec l'ancienne génération de col modulaire (MODULA) et avec celle disponible depuis 2012 (MODULA S.F.)*

*Ces données de registre rapportent l'utilisation des tiges HYDRA cimentées chez 32 patients dont 24 associées au col MODULA S.F depuis 2012.*

*Aucun résultat de survie n'est disponible compte tenu du faible nombre de patients implantés. L'effectif pris en compte au recul maximum, la durée moyenne ou médiane de suivi ne sont pas rapportés. Les critères de sélection pris en compte pour l'implantation de ces tiges ne*

<sup>19</sup> Registro dell'implantologia Protesica Ortopedica (Regional Register of the Orthopaedic Prosthetic Implantology). Hip, Knee and shoulder arthroplasty. January 2000 to December 2013. Annual report. Bologna :RIPO ; 2015.  
[https://ripo.cineca.it/pdf/relazione\\_2014\\_inglese\\_rev1.pdf](https://ripo.cineca.it/pdf/relazione_2014_inglese_rev1.pdf)

sont par ailleurs pas décrits. Aucune donnée spécifique en situation de reprise chirurgicale n'est fournie

#### **04.1.1.5. DONNEES MANQUANTES**

Des données sur la survie de ces implants, sur les caractéristiques cliniques des patients implantés, notamment les indications et les caractéristiques anatomiques, avec la tige fémorale à col modulaire HYDRA, ainsi que leur devenir en vie réelle, restent manquantes.

#### **04.1.2. PLACE DANS LA STRATEGIE**

La mise en place d'une prothèse de hanche est le dernier recours pour les pathologies articulaires concernées. Les prothèses totales de hanche diffèrent par leur mode de fixation (avec ou sans ciment), par les matériaux constituant le couple de frottement de l'articulation prothétique (métal-polyéthylène, céramique-polyéthylène, céramique-céramique, métal-métal) et par la forme et le type de la tige fémorale (droite/anatomique ; monobloc/modulaire).

Trois types de tiges modulaires existent, selon le niveau où la modularité intervient :

- Modularité capitale : il s'agit d'une tige modulaire au niveau de la jonction col-tête, la tête étant indépendante et amovible de la tige. La modularité capitale est la modularité la plus courante pour l'implant fémoral, elle correspond aux « tiges standard ».
- Modularité cervicale : ce sont les tiges dites « à col modulaire » qui comportent une tige fémorale avec un col amovible, différents cols (en termes d'offset, de longueur, d'orientation dans le plan frontal) pouvant s'adapter à la tige.
- Modularité métaphyso-diaphysaire : ces tiges ont des indications spécifiques, notamment en reconstruction.

Dans ses avis antérieurs, la commission n'a pas été en mesure de déterminer la place des tiges à col modulaire dans la stratégie thérapeutique, dans la mesure où leur intérêt par rapport aux tiges standard (col inclus) n'a pu être déterminé<sup>20,21</sup>.

*L'utilisation d'une tige à col modulaire permettrait d'élargir les possibilités d'ajustement de la partie extra-osseuse de la prothèse fémorale, pour répondre à des situations anatomiques particulières et afin d'obtenir une meilleure mobilité et une stabilité accrue. Bien que les données non spécifiques disponibles ne soient pas en faveur de l'utilisation des tiges à col modulaire, la commission considère que les données disponibles spécifiques au col MODULA S.F associé aux tiges non cimentées rapportent un taux de survie de l'implant en faveur de leur utilisation.*

*La tige fémorale à col modulaire HYDRA pourrait être une alternative aux tiges à col fixe dans les situations restreintes recommandées par l'ANSM.*

#### **04.1.3. CONCLUSION SUR L'INTERET DU PRODUIT**

**Les données non spécifiques disponibles ne sont pas en faveur d'une utilisation des tiges à col modulaire en raison d'un taux de reprise supérieur à celui des arthroplasties impliquant une tige fémorale à col fixe.**

**Les données disponibles relatives aux tiges HYDRA cimentées utilisées avec le col MODULA S.F sont limitées. Toutefois, au vu des données cliniques spécifiques disponibles à 3 ans en termes de survie du col MODULA S.F associé aux tiges non cimentées et à l'absence de révision rapporté dans le registre Italien pour les tiges**

<sup>20</sup> Haute Autorité de Santé. Evaluation des prothèses de hanche. Révision des descriptions génériques de la liste des produits et prestations remboursables « Implants articulaires de hanche ». Saint Denis La Plaine : HAS ; 2007

<sup>21</sup> Haute Autorité de Santé. Evaluation des prothèses de hanche. Phase contradictoire suite à la révision d'une catégorie de dispositifs médicaux. Saint Denis La Plaine : HAS ; 2014

cimentées, la Commission a trouvé un intérêt thérapeutique à HYDRA cimentée, dans des situations anatomiques restreintes, répondant aux recommandations émises par l'ANSM.

## **04.2. INTERET DE SANTE PUBLIQUE**

### **04.2.1. GRAVITE DE LA PATHOLOGIE**

Les prothèses totales de hanche sont indiquées pour traiter les coxopathies symptomatiques évoluées de la hanche, dominées par l'arthrose primitive ou secondaire, la polyarthrite rhumatoïde et la nécrose aseptique de la tête fémorale ainsi que pour traiter les fractures du col du fémur.

Les coxopathies sont caractérisées par la destruction du cartilage de l'articulation de la hanche. Les symptômes principaux sont des douleurs aiguës ou chroniques, accompagnées d'une limitation des mouvements, entraînant une dégradation de la qualité de vie des patients, et une incapacité fonctionnelle partielle ou totale.

Les fractures du col fémoral sont consécutives à un traumatisme violent dans 10 % des cas, à une pathologie locale dans 1 % des cas, et le plus souvent à une chute banale chez des sujets dont la résistance osseuse est diminuée. Les patients traités sans intervention chirurgicale subissent une perte d'autonomie physique. Ils se déplacent, après quelques semaines, à l'aide de deux cannes béquilles ou d'un déambulateur. Les séquelles fonctionnelles sont majeures, dans un contexte de désocialisation fréquent.

*Les pathologies nécessitant la mise en place d'une prothèse totale de hanche sont à l'origine d'un handicap définitif et d'une dégradation marquée de la qualité de vie.*

### **04.2.2. ÉPIDEMIOLOGIE DE LA PATHOLOGIE**

L'incidence des coxopathies symptomatiques (en considérant la pose d'une prothèse de hanche comme un bon indicateur de l'existence d'une telle pathologie) est estimée à 82 330 personnes par an, selon les données du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) 2016.

### **04.2.3. IMPACT**

Le remplacement de l'articulation de la hanche par une prothèse est la solution ultime du traitement de l'arthrose (ou autre coxopathie) lorsque les médicaments sont devenus inefficaces.

La tige fémorale à col modulaire APTA répond à un besoin déjà couvert par les tiges à col fixe standard (monobloc et à modularité capitale), les tiges de reprise et de reconstruction ainsi que les tiges sur mesure, inscrites sur la LPPR.

### **04.2.4. CONCLUSION SUR L'INTERET DE SANTE PUBLIQUE**

**Le remplacement prothétique de l'articulation de la hanche a un intérêt pour la santé publique compte tenu du handicap engendré et de la dégradation marquée de la qualité de vie.**

**En conclusion, la Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé estime que le Service Attendu est suffisant pour l'inscription d'HYDRA (cimenté) sur la liste des Produits et Prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.**

**La Commission retient les indications suivantes :**

- **Coxopathies, parmi lesquelles figurent au premier rang par le nombre, les coxarthroses, primitives ou secondaires, suivies des autres atteintes articulaires, rhumatismales, vasculaires métaboliques ou tumorales,**
- **Fractures de l'extrémité proximale du fémur.**

**La Commission souligne, dans ces indications, les situations restreintes d'utilisation de ces tiges, au regard des recommandations émises par l'ANSM.**

## **05 ÉLÉMENTS CONDITIONNANT LE SERVICE ATTENDU**

---

### **05.1. SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES**

Aucune exigence supplémentaire par rapport aux spécifications techniques proposées par le fabricant.

### **05.2. MODALITES D'UTILISATION ET DE PRESCRIPTION**

L'implantation de la tige fémorale à col modulaire HYDRA doit être limitée aux situations restreintes d'utilisation recommandées par l'ANSM, à savoir :

Au niveau des indications :

- L'utilisation d'HYDRA doit être réservée à situations cliniques spécifiques ou à des conformations anatomiques particulières telles que le traitement des dysplasies, ou les fémurs hors normes compte tenu d'un ou plusieurs paramètres (varus, longueur, offset, ante ou rétroversion).
- L'utilisation d'HYDRA dans ces situations ne doit pas être systématique.

Au niveau des contre-indications :

- L'utilisation d'HYDRA est contre indiquée :
  - chez les patients ayant des activités à risque, pratiquées de manière intensive,
  - chez les patients obèses dont le poids est > à 100 kg.

Au niveau de la pratique opératoire :

- Une planification préopératoire est indispensable pour évaluer les conditions optimales de la restauration anatomique ; elle exclut la pose en urgence de ces prothèses à col modulaire ;
- Lors de la pose :
  - le col modulaire doit être inséré dans un logement parfaitement nettoyé et asséché pour diminuer la micromobilité,
  - la force d'impaction doit être suffisante pour atteindre les valeurs retenues lors des tests mécaniques de validation, soit 3 impacts fermes (3 coups de marteau d'au moins 300 g).
- Concernant le suivi du patient :

Le patient doit être informé du rapport bénéfice / risque des tiges à col modulaire en insistant sur la nécessité de visites de suivi régulières avec radiographies voire dosages sanguins en cas de pathologies pouvant être liées à la libération de débris métalliques.

## 06 AMELIORATION DU SERVICE ATTENDU

---

### 06.1. COMPAREUR RETENU

Le compareur retenu est « les tiges à col fixe », incluant les tiges monobloc et à modularité capitale, au regard des situations d'utilisation revendiquées par le demandeur.

### 06.2. NIVEAU D'ASA

Dans les indications retenues, la CNEDiMTS a précisé les situations auxquelles l'utilisation d'APTA devait être restreinte.

En l'absence de données cliniques spécifiques à ces situations, et compte tenu de l'absence d'étude comparant les tiges HYDRA associées au col MODULA S.F aux tiges à col fixe, la Commission considère que les données disponibles ne permettent pas d'évaluer l'intérêt spécifique d'HYDRA par rapport aux tiges fémorales à col fixe.

**La Commission s'est prononcée pour une absence d'Amélioration du Service Attendu (ASA V) d'HYDRA cimentée par rapport aux tiges fémorales à col fixe.**

## 07 CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT ET DUREE D'INSCRIPTION

---

### 07.1. CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

La Commission attend, en vue de la réévaluation d'inscription des tiges APTA, la transmission des résultats d'une étude de suivi spécifique sur l'ensemble des tiges à col modulaire implantées. L'objectif sera d'évaluer la survie de cette tige dans la population d'intérêt et de vérifier que la survie de l'implant n'est pas inférieure à celle des tiges fémorales à col fixe utilisées dans les mêmes situations. Le recueil des caractéristiques des patients permettra d'identifier celles des patients relevant de ces tiges et les conditions d'utilisation de la tige HYDRA. Les résultats devront être individualisés selon le matériau du col utilisé.

### 07.2. DUREE D'INSCRIPTION PROPOSEE

5 ans

## 08 POPULATION CIBLE

---

La population cible est celle des patients candidats, en primo implantation, à une arthroplastie totale de hanche ayant une conformation anatomique particulière ou dans le cas d'une situation clinique spécifique, en l'absence de contre-indication (poids >100kg ou pratique sportive à risque intensive).

Le nombre de personnes susceptibles de recevoir une tige à col modulaire est donc très inférieur à celui des personnes relevant d'une indication de prothèse totale de hanche.

Compte tenu de la difficulté à prédire le nombre de cas concernés, la population cible ne peut être approchée qu'à partir de la population rejointe.

Les tiges à col modulaire ne sont pas individualisées sur la LPPR. Une étude spécifique de ces tiges a été réalisée par Colas<sup>10</sup> et montre que la proportion de tiges à col modulaire implantées en France entre 2009 et 2012 est de 2,75% (8 931 / 324 108).

Durant cette période 3083 cols modulaires ont été pris en charge au titre du régime général, hors sections locales mutualistes, en métropole. Un facteur correctif fourni permet de calculer l'ensemble des remboursements en France qui est donc estimé à 4 280.

Les cols n'étant pas pris en charge en primo-implantation, le nombre de tiges prises en charge entre 2009 et 2012 en primo implantation est donc estimé à 4 650, soit environ 1 160 tiges par an.

Parmi ces tiges, la proportion de cas respectant les restrictions recommandées par l'ANSM ne peut pas être estimée.

Le tableau ci-dessous montre que l'évolution du nombre d'actes de remplacement de l'articulation coxofémorale par prothèse totale de 2012 à 2016 reste stable<sup>22</sup>.

|                | 2012   | 2013   | 2014   | 2015   | 2016   |
|----------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>NEKA020</b> | 85 290 | 85 280 | 85 376 | 84 179 | 82 330 |

A titre indicatif la population rejointe en 2016, pour l'ensemble des tiges à col modulaire, serait de l'ordre de 1 150 patients par an. Toutefois, les recommandations de l'ANSM restreignant l'utilisation des tiges à col modulaires à des situations anatomiques particulières, la Commission estime que la population cible répondant à ces recommandations devrait être en diminution.

**La population cible ne peut pas être estimée. A titre indicatif, la population rejointe selon les pratiques actuelles serait de l'ordre de 1150 patients par an. Au vu des dernières recommandations, elle devrait diminuer.**

---

<sup>22</sup> ATIH. Statistiques - Utilisation des codes diagnostics principaux ou actes classants dans les bases.  
<http://www.scansante.fr/applications/statistiques-par-groupes-diagnostic-actes?secteur=MCO>